

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA BROCANTE DE TAVANT : PROFESSIONNEL*

INFORMATIONS PERSONNELLES	INFORMATIONS SUR LA PERSONNE MORALE
*Nom :	Poste du représentant :
*Prénom :	Nom entreprise :
Adresse :	N° RCS/RM :
Code postal : _ _ _ _ _	—
Commune :	Adresse du siège (si différente) :
N° pièce identité :	—
Date de délivrance :/...../.....	—
Par l'autorité :	Activité / Marchandise :
	—
Avez-vous participé à la dernière édition de la Brocante :	Déclare sur l'honneur :
☐ Oui ☐ Non	- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
 Dans quel secteur :	- tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code pénal)
☐ Proche mairie ☐ Proche stade	Fait à le/...../.....
☐ Proche église ☐ ancienne ligne de chemin de fer	—
	Signature :

INSCRIPTION A LA BROCANTE : 4 € le mètre / minimum de 5m

(Prévoir vos véhicules / barnums dans le métrage en longueur et en profondeur)

Pour l'électricité merci de nous contacter avant l'inscription.

Nombre de branchements limités

Je souhaite réserver _____ mètres x 4€ soit _____ €

Et 1 branchement électrique de 15€ soit un total de _____ €

J'aurai sur place (nombre, dimensions) : ___ Voiture ___ Utilitaire ___ Remorque ___ Barnum

Souhait de placement (sous réserve de disponibilité, dans l'ordre de réception des inscriptions complètes) :

JE RENVOIE CE BULLETIN REMPLI ET SIGNÉ AVEC LES DOCUMENTS SUIVANTS, AVANT LE 16 MARS 2026 :

- ☐ **photocopie recto-verso** de ma carte professionnelle valide ou extrait du RCS (Kbis) de moins de 3 mois
- ☐ **et** une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité
- ☐ **et** une enveloppe timbrée, libellée à mon adresse (pour l'envoi du numéro d'emplacement)
- ☐ **et** mon chèque à l'ordre du Trésor Public

INFORMATIONS DE CONTACT (au moins un contact pour assurer le suivi du dossier)

Téléphone : _ _ _ _ _ *Mail : _____ @ _____

☐ **Je souhaite recevoir les informations sur la brocante. Précisez par quel moyen en cochant ci-dessous :**

☐ COURRIER (documents d'inscription pour la Brocante 2026 – prévenir si changement d'adresse)

☐ MAIL* (évolution ou annulation éventuelles, rappels, documents d'inscription pour la Brocante 2026

sauf pour les numéros d'emplacements, feuille particulière, envoi par la poste obligatoirement)

GESTION DE VOS DONNÉES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées par la **Mairie de Tavant** dans un fichier informatisé, et sont **traitées en interne et hors-ligne (sauf 4 informations si vous consentez à être contacté par mail, voir §2)**.

1. Informations personnelles

Les informations personnelles et sur les personnes morales doivent obligatoirement être fournies pour être transmises à la sous-préfecture et tenues à la disposition des services fiscaux, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de police et de gendarmerie et des douanes pendant l'événement. Sans ces informations, votre inscription à la Brocante ne peut être acceptée. Ces données sont conservées dans notre fichier informatisé pendant **2 ans maximum après l'événement**.

La base de ce traitement est l'obligation légale de l'article R.321-9 du Code pénal, qui requiert les informations suivantes : nom, prénoms, qualité et domicile des participants ou représentants d'une personne morale, et la nature, numéro, date de délivrance de leur pièce d'identité avec indication de l'autorité qui l'a établie, ainsi que :

- Pour les personnes morales : dénomination et siège, numéro d'immatriculation au RCS ou de déclaration au CFE
- Pour les particuliers : attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

2. Informations de contact

Les informations de contact ne sont pas obligatoires, elles sont recueillies et traitées avec votre consentement car elles sont utiles au suivi de votre dossier. En effet, il est conseillé de mentionner au moins un numéro de téléphone ou une adresse mail afin de pouvoir vous contacter rapidement, par exemple si votre dossier est incomplet ou en cas d'annulation de la Brocante. Si vous faites le choix de ne pas indiquer de moyen de communication, la Mairie de Tavant n'est pas tenue d'engager la dépense de vous contacter par courrier, et il vous appartiendra de faire la démarche de vous informer régulièrement (par téléphone, en consultant notre site internet ou nos réseaux sociaux).

Si vous souhaitez être contacté par mail et cochez la case « MAIL », vous consentez à ce que les données suivantes soient enregistrées et utilisées pour vous contacter (uniquement à propos de la Brocante) via un outil en ligne de mailing : adresse mail, nom, prénom et statut de participation (particulier, association, professionnel ou professionnel de l'alimentaire). Nous avons choisi **Sendinblue** car il est conforme au RGPD, attentif au respect du consentement des destinataires et hébergé en Union Européenne. Plus d'informations : www.sendinblue.com/rgpd Ces données sont conservées pendant **1 an maximum, durée renouvelable en cas de participation l'année suivante**.

3. Droit d'accès et de rectification

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la portabilité ou à la limitation de leur traitement. Sauf pour les données légalement requises (§1), vous pouvez demander leur effacement, retirer votre consentement ou vous opposer à ce traitement. Consultez le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer vos droits ou toute question sur le traitement de vos données relatives à la Brocante, contactez **la Mairie de Tavant, 25 rue Grande, 37220 Tavant – 02.47.58.58.01** ou mairie@tavant.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

4. Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les exposants seront informés par tous moyens indiqués sur leur fiche (téléphone, mail, courrier) et les frais d'inscription seront alors remboursés par virement sur le RIB transmis par l'exposant ou restitution des moyens de paiement (si pas encore encaissés). Les mauvaises conditions climatiques ne font pas partie des motifs de remboursement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement à l'initiative d'un exposant.